



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/389

S/19921

2 juin 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session
Points 23, 42, 72 et 137 de
la liste préliminaire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA
STABILITE ET DE LA COOPERATION
EN ASIE DU SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 31 mai 1988, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la République démocratique
populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

A la demande du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration datée du 27 mai 1988, rendue publique par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea concernant le retrait annuel du Kampuchea, en 1988, de volontaires vietnamiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 42, 72 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Alounkeo KITTIKHOUN

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration datée du 27 mai 1988, rendue publique par le Ministère
des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea

Après les six opérations annuelles de retrait partiel de volontaires vietnamiens du territoire du Kampuchea, commencées en 1982, les Gouvernements de la République populaire du Kampuchea et de la République socialiste du Viet Nam ont décidé d'un commun accord de procéder entre juin et décembre 1988 à la septième opération de retrait, qui porte sur 50 000 hommes. Les deux gouvernements sont également convenus de retirer les volontaires vietnamiens à une distance de 30 kilomètres de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande.

Cette mesure importante a été décidée en raison du développement vigoureux et soutenu de la République populaire du Kampuchea dans tous les domaines, notamment en raison de la capacité grandissante de ses forces armées d'assurer la défense de la patrie. Avec l'aide généreuse des volontaires vietnamiens et l'appui du peuple, les forces armées de la République populaire du Kampuchea se sont étoffées et sont désormais en mesure de s'acquitter efficacement de leur mission. Le Gouvernement et le peuple kampuchéens sont reconnaissants au Gouvernement et au peuple vietnamien de leur solidarité et de leur assistance ainsi que des sacrifices qu'ils ont consentis.

A la demande du peuple kampuchéen, les volontaires vietnamiens sont venus accomplir leur devoir internationaliste tout en respectant strictement l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea. Une fois que ce nombre important de volontaires se sera retiré, le reste sera placé, d'un commun accord, sous l'autorité de la République populaire du Kampuchea et sera entièrement rapatrié d'ici à 1990, ou même avant si un règlement politique du problème kampuchéen intervient.

La République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam sont toujours disposées à régler par des moyens pacifiques le problème kampuchéen. A cette fin, les deux gouvernements ont proposé la création d'une zone de sécurité le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande, le règlement de la question des réfugiés kampuchéens en Thaïlande, et leur rapatriement ultérieur.

Toutes ces propositions restent valables. La décision de retirer les volontaires de l'armée vietnamienne à 30 kilomètres de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande, prise par la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam, constitue une nouvelle preuve du désir de ces deux pays d'établir des relations de bon voisinage avec le Royaume de Thaïlande. La République populaire du Kampuchea espère que, si la Thaïlande est animée du même désir, elle ne manquera pas de saisir cette occasion propice pour rétablir la paix et l'amitié à la frontière commune entre les deux pays et engager des pourparlers sur la question du rapatriement organisé des réfugiés kampuchéens qui se trouvent en Thaïlande.

Encouragées par l'opinion publique, la République populaire du Kampuchea, la République socialiste du Viet Nam et la République démocratique populaire lao ont fait des efforts considérables pour trouver une solution politique à la question du Kampuchea. L'Accord conclu à Hô Chi Minh-Ville le 29 juillet 1987 par le Viet Nam et l'Indonésie, la politique de réconciliation nationale annoncée le 27 août 1987 par la République populaire du Kampuchea, sa déclaration du 8 octobre 1987 relative à une solution politique de la question du Kampuchea ainsi que le communiqué conjoint du 4 décembre 1987 publié à l'issue de la réunion entre Hun Sen et Sihanouk en France ont été accueillis par l'opinion mondiale comme des initiatives très encourageantes en vue de sortir de l'impasse qui existe depuis neuf ans.

Toutefois, il existe encore un obstacle très dangereux posé par les tentatives qui visent à ramener au pouvoir les criminels de Pol Pot coupables de génocide et d'imposer à nouveau au Kampuchea leur régime sanguinaire. A cette fin, ces criminels continuent à bénéficier du soutien et de l'assistance de certains milieux réactionnaires internationaux, dont l'intérêt est de maintenir les tensions dans la région. Il est absolument nécessaire d'éliminer cet obstacle alors que plus de la moitié des forces de volontaires vietnamiens ont été retirées du Kampuchea. En outre, il faut que les criminels de Pol Pot comparaissent devant un tribunal international. Par ailleurs, il faut les empêcher d'utiliser des sanctuaires en territoire étranger pour poursuivre leurs activités criminelles et prolonger leur guerre non déclarée contre la République populaire du Kampuchea. Cette exigence légitime est conforme aux aspirations non seulement du peuple kampuchéen, qui nourrit une haine profonde contre les partisans de Pol Pot et leurs associés, mais également d'un nombre croissant de personnalités et d'organisations internationales. C'est une justice élémentaire qui ne peut pas être refusée au peuple kampuchéen. Le Gouvernement et le peuple kampuchéens réitèrent leur profonde gratitude pour ces témoignages internationaux de sympathie et ils sont fermement convaincus que la communauté internationale poursuivra ses efforts afin d'empêcher le retour des criminels coupables de génocide et d'assurer l'existence pacifique, l'indépendance et le non-alignement du Kampuchea.

Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea réaffirme sa politique de réconciliation nationale et la position déjà exposée dans sa déclaration du 8 octobre 1987 relative à une solution politique au Kampuchea, afin de résoudre le problème par des moyens pacifiques, contribuant ainsi de manière active à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération, ainsi qu'à instaurer la paix mondiale.
